

Paris, le 26 septembre 2017

Projet de loi de finances 2018
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES




Audition de



Les entreprises
sociales APPRENANTES

26 septembre 2017 – 15h

**Note à l'attention de M. STÉPHANE VIRY Rapporteur
POUR AVIS SUR LES CRÉDITS DE LA MISSION « TRAVAIL ET EMPLOI »**

-  **Monsieur Emmanuel STEPHANT**, Président de CHANTIER école
-  **Monsieur Luis SEMEDO**, Délégué national de CHANTIER école
-  **Monsieur Alexandre WOLFF**, Délégué national adjoint de CHANTIER école

Cette note sur l'insertion par l'activité économique suivra la trame du questionnaire transmis par la Commission des Affaires Sociales

1. Présentation de CHANTIER école

CHANTIER école est le réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, lieux de production, de formation et de progression des personnes

CHANTIER école et ses acteurs considèrent que l'emploi de tous constitue le volet incontournable d'un projet politique ambitieux pour la France.

Le réseau CHANTIER école est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique de regrouper les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. A ce titre, l'association **CHANTIER école**, réseau des **Entreprises Sociales Apprenantes**, vise à :

- **Regrouper les acteurs autour de la charte nationale ;**
- **Développer la professionnalisation des acteurs ;**
- **Outiller les acteurs ;**
- **Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques des acteurs ;**
- **Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques ;**
- **Développer et porter un plaidoyer en faveur des modèles que nous défendons ;**
- **Favoriser la reconnaissance du réseau CHANTIER école par les institutions et les partenaires stratégiques.**

Plus de **700** adhérents **36 000** salariés

1 200 Ateliers et Chantiers d'Insertion, environ **70%** des ACI

15 associations régionales

L'association fait partie des **têtes de réseaux nationales de l'IAE**. A ce titre, elle est **membre du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE)**, du **Centre National de Ressources DLA IAE**, représentante du CNIAE au **Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS)**.




CHANTIER école est à l'initiative de la création du **SyNESI**, le Syndicat National des Employeurs pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Le réseau est membre du Conseil d'Administration du **réseau européen des entreprises sociales d'insertion, ENSIE**.

À travers le modèle qu'elles déploient, nos **Entreprises Sociales Apprenantes**, situées dans le secteur de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, présentent un caractère d'**innovation sociale**.

Reconnues par les pouvoirs publics, elles sont des partenaires privilégiés de l'Etat et des collectivités territoriales et portent des **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** dont l'activité est, dans la grande majorité des cas **en dehors du secteur concurrentiel**, et sert essentiellement de **support à l'activité d'insertion** sociale et professionnelle.

Les structures de l'IAE ont pour ambition de développer l'emploi, l'activité économique et la cohésion sociale. Les **Entreprises Sociales Apprenantes** de **CHANTIER école** vont plus loin à travers :

-  La **formation en situation de production** ;
-  L'**accompagnement et la progression** des **salariés polyvalents** ;
-  Le **développement partenarial et économique** local.

2. Le projet de loi de finances pour 2018

Avez-vous des indications et des observations sur le projet de loi pour 2018 ?

Le budget annoncé pour 2018 intègrera à priori une volonté de maîtrise des coûts avec un plan important d'économies afin de permettre à la France de répondre à certaines obligations. On peut certes comprendre cet objectif devenu inéluctable, mais il est pour nous impératif de préserver des secteurs comme le nôtre, vecteurs de cohésion sociale pour la nation. Les premières annonces tendent à préserver l'insertion par l'activité économique, présentée comme une alternative pertinente pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle et compenser la baisse des contrats aidés.

Il est indéniable que la baisse importante des contrats aidés, si elle se confirme, confèrera une responsabilité accrue à notre secteur pour répondre à une demande qui sera plus importante. Cela ne sera possible qu'en stabilisant les moyens actuels et en accompagnant les projets de développement.

L'autre préoccupation prioritaire de CHANTIER école concerne la formation, que ce soit la formation permanente des professionnels, mais surtout la formation des salariés polyvalents en parcours d'insertion, dont les besoins en la matière sont énormes. Nous sommes malheureusement toujours en attente de moyens pour répondre significativement et durablement à ces besoins et les premières annonces du Grand Plan d'investissement pour l'emploi et la formation professionnelle ne nous ont pas rassurés.

CHANTIER école ne peut se prononcer avec plus de précision sur le PLF 2018, dont le texte sera dévoilé le 27 septembre prochain.

Que vous inspire l'annonce faite par le gouvernement d'une réduction du nombre des emplois aidés ? Quelles conséquences peut-elle avoir pour les structures d'IAE ?

La dernière réforme de l'IAE a eu notamment pour conséquences de soustraire les ACI de cette dépense forte à la gestion conjoncturelle des contrats aidés. Aujourd'hui nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation. Néanmoins, cette décision n'est pas sans impacter un certain nombre de structures porteuses d'ACI et a de graves conséquences non seulement sur l'activité mais aussi sur le modèle économique d'un certain nombre d'entreprises sociales apprenantes porteuses d'Atelier et Chantier d'insertion intervenant sur l'employabilité et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'écosystème sur lequel repose nos activités obéit à des équilibres très fragiles. Cette décision qui n'a pas été anticipée par les acteurs va impacter l'offre globale d'insertion sur les territoires et va remettre en cause certains équilibres budgétaires, notamment pour les collectivités locales et associations.

Des contraintes budgétaires nouvelles pour les collectivités peuvent très vite rejaillir sur l'activité des structures de l'IAE, et particulièrement des ACI en tant que « services extérieurs ». Cette décision va en outre accentuer la pression de la demande des publics, et notre responsabilité en tant qu'acteurs œuvrant pour la cohésion sociale. Il est par

conséquent très important de ne pas fragiliser nos structures, mais plutôt de les conforter dans leurs moyens.

3. La réforme du dispositif de financement des structures de l'IAE

Quel bilan tirez-vous de cette réforme ?

Même s'il reste quelques adaptations (cf. les modalités d'accès aux financements du FSE), le bilan de cette réforme est globalement positif. Elle a permis une meilleure lisibilité pour l'IAE en tant que dispositif d'une politique active en faveur de l'emploi. La simplification des modalités de financement par la généralisation de l'aide au poste et du recours au CDDI, l'introduction d'un financement modulable sur la base de critères et résultats obtenus constituent des avancées importantes pour faciliter un pilotage politique territorial plus efficient.

Pensez-vous justifiés les écarts de financement entre les différents types de structure d'IAE ?

Oui, de par la différence de leurs modèles économiques et de par la notion de parcours d'insertion de leurs salariés qu'il faut défendre et toujours mieux exploiter suivant la capacité des différents types de structures à les accueillir et les accompagner dans une situation professionnelle d'acquisition de compétences.

Un seul modèle serait synonyme d'une offre d'insertion par l'emploi qui ne s'adresserait qu'à une catégorie des personnes en situation d'exclusion.

Que pensez-vous de la part modulée % ? le dispositif vous satisfait-il ? faut-il le revoir ?

La réforme de l'IAE a entraîné des surcoûts pour les ACI qui ont été concernés par le dépassement de certains seuils d'effectifs. Le financement modulable, s'il a été perçu comme un financement supplémentaire pour les AI, EI ou ETTI, est pour beaucoup d'ACI le complément nécessaire à l'équilibre du budget. Le remettre en cause reviendrait à mettre en péril le nouveau modèle économique de certains ACI.

En revanche, force est de constater que ce financement mobilise beaucoup les différents acteurs alors même qu'il ne représente qu'une part minoritaire du financement des structures. Par ailleurs les modalités de mises en œuvre et notamment la comparaison entre structures à l'échelle des très grandes régions ne permet pas de prendre en compte l'ancrage très local et les spécificités des territoires. Une simplification des modalités de ce financement et une meilleure adaptation aux réalités territoriales seraient les bienvenues. Notre réseau est disponible pour faire des propositions allant dans ce sens.

4. Les publics bénéficiaires de l'IAE

Les ACI emploient relativement plus de bénéficiaires de minimas sociaux, comparativement aux autres types de structure. Comment expliquez-vous cela ?

Ces éléments démontrent que globalement les ACI orientent leurs projets sur l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes rencontrant le plus de difficultés d'accès à l'emploi. C'est le cas des demandeurs d'emplois de longue durée et des bénéficiaires de minima sociaux. Une telle réalité est évidemment rendue possible par le modèle économique de nos structures, qui nous permet de privilégier des actions orientées vers les besoins de nos salariés en parcours d'insertion, plutôt que vers une recherche d'amélioration de la productivité.

Il est néanmoins important de garder une certaine diversité du public et éviter que les ACI ne soient « réservés » qu'à des bénéficiaires de minima sociaux. Cette diversité est gage de meilleure qualité des parcours et ne devrait pas être obstruée par la prédominance de critères purement administratifs imposés par certains financeurs.

De ce fait, l'évaluation qualitative de l'impact auprès des publics ne peut pas se résumer à l'analyse des données chiffrées de sorties vers un emploi, mais prendre en compte les autres paramètres aussi importants tels : moyens mis en œuvre pour l'accueil des publics, volume d'heures de formations, résolutions de problématiques sociales.

Faut-il organiser une concentration des aides ou une plus grande modulation en faveur des personnes en plus grande difficulté ?

La détermination du montant socle a été faite en tenant compte de la réalité des moyens mis en œuvre pour chaque type de structure et des modèles économiques (activité marchande régulée ou non). Il ne nous paraît pas opportun de remettre en cause pour les ACI ce montant alors que les structures viennent juste d'adapter leur modèle économique. Par ailleurs la modulation d'une partie des financements permet d'ajuster l'offre d'insertion aux spécificités territoriales. Par ailleurs le maintien de financements FDI nous semble nécessaire.

Evaluez-vous la part de salariés étant adressés par Pôle Emploi ou d'autres prescripteurs et les recrutements directs par candidatures spontanées ? Avez-vous récemment rencontré des difficultés pour recruter ?

Pour les ACI, la très grande majorité des salariés ont bénéficié d'une prescription de la part de Pôle Emploi principalement, mais également d'autres prescripteurs. La part de candidatures spontanées n'est pas très significative.

Nous avons eu dernièrement des retours de structures sur la faiblesse de prescriptions de la part de Pôle Emploi sur certains territoires. Cela est dû en grande partie à la concurrence entre dispositifs liés à des pressions sur des résultats sur des courtes durées (Plan 500 000 formations, Garantie Jeunes...)

5. Les évolutions des parcours d'insertion et la formation

Avez-vous participé à ces réflexions ? Qu'en avez-vous pensé ?

Les concertations sur ces sujets n'ont pas été suffisantes à notre avis. En effet, nous avons été accaparés par l'accompagnement de la réforme du financement au détriment

d'un travail approfondi sur les différents aspects concernant les parcours. Ainsi, la concertation portant sur la loi du 5 mars 2014 n'a pas associé les réseaux de l'IAE, ce qui n'a pas permis d'anticiper certains effets néfastes.

Sur les autres sujets, il faut saluer le rôle important joué par la DGEFP pour adapter certaines règles en tenant compte de la spécificité de notre outil.

Comment faire pour offrir au public des SIAE une formation adéquate ? Comment développer un réel parcours d'insertion vers des emplois en milieu ouvert ?

La formation dans l'IAE ne peut pas et ne doit pas être considérée de manière uniforme. Les SIAE ont cette capacité à personnaliser les parcours en fonction des besoins et donc à adapter les modalités. Comme nous l'avons démontré au sein du réseau CHANTIER école puis de la branche des ACI, il devient très important de valoriser d'autres modes d'apprentissages et particulièrement par le biais de formations non formelles en situation de travail. Ces modalités de transmission et de certification de compétences doivent être confortées et renforcées.

Enfin, l'IAE est par essence une action en milieu ouvert. Il s'agit d'une activité grandeur nature avec toutes ses contraintes : un client qui attend des résultats de sa commande et des partenariats avec des entreprises clientes ou sous-traitantes par exemple. Tout cela est à même de créer des passerelles en faveur des parcours interbranches.

Que mettez-vous en œuvre en matière de formation pour les salariés en insertion ? Les permanents ?

CHANTIER école accompagne depuis son origine ses adhérents dans une démarche de montée en compétences tant des salariés polyvalents que des permanents. Nous avons monté des dispositifs de formations destinés à accompagner les structures dans l'amélioration de la qualité des actions dans le domaine pédagogique (notamment en situation de travail) mais également dans le domaine de l'hygiène, santé et conditions de travail et du dialogue social.

Avec l'avènement de la branche, nous avons accompagné la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) des ACI à la création de Certificats de Qualifications Professionnelles pour les salariés polyvalents et les permanents.

CHANTIER école développe une pédagogie permettant la mise en place de parcours de formation non excluant pour les salariés n'ayant pas le niveau pour engager une formation qualifiante.

Que rencontrez-vous comme difficulté pour faire accéder les salariés à la formation professionnelle ?

Un travail d'accompagnement important doit être effectué pour mobiliser les salariés polyvalents à engager une formation. Cela nécessite de la réactivité dès qu'ils sont prêts [financeurs, organisme de formation, ACI].

Les dispositifs de formation ne sont pas adaptés aux personnes que nous accueillons. Une grande partie de ces salariés sont en situation d'échec scolaire et ne sont pas allés au bout des différentes formations qui leur ont été proposées.

La formation en situation de travail fait ses preuves et correspond en grande partie aux salariés polyvalents que nous accueillons. Il convient de faire reconnaître cette approche et de la financer. Un rapport remis à la CPNEF pourrait venir étayer le propos.

Les structures, et particulièrement les plus modestes, rencontrent des difficultés à organiser le temps de formation des permanents, et, bien entendu le financement.

Il faut une réforme afin de trouver une solution pour la formation des salariés polyvalents, soit par le statut, soit par des fonds dédiés.

Une évolution du cadre législatif de l'IAE est nécessaire afin de l'adapter aux nouveaux enjeux du chômage et de l'accès à l'emploi durable, pour permettre le financement de la montée en compétences et la professionnalisation des salariés en insertion. Les réseaux nationaux de l'IAE proposent au gouvernement et au parlement de franchir cette marche indispensable à l'efficacité des parcours d'insertion, et de modifier la définition législative de l'IAE pour accorder la définition de l'IAE aux besoins des personnes. L'article L.5132-1 devra dorénavant intégrer la formation et les moyens dédiés pour les inscrire dans l'ADN de l'IAE et qu'elle devienne un pilier incontournable de l'accompagnement vers l'emploi durable.

En ce qui concerne les permanents, c'est un travail organisationnel avec les structures pour leur permettre de détacher des salariés pour les former sans mettre en danger l'activité, et notamment la production.

Disposez-vous d'aides spécifiques pour la formation ?

Non, nous bénéficions des dispositifs de droit commun et depuis des années, nous sommes sur une démarche de stop and go du financement de la formation.

Même si Uniformation, l'OPCA de branche, fait le maximum pour trouver des solutions, il ne peut pas à lui seul prendre en charge la formation des salariés polyvalents, qui par définition ne sont pas amenés à rester au sein de la branche.

Le financement de la formation des salariés en CDDi agréés par Pôle Emploi doit pouvoir se faire sans critères excluant (statut des personnes, taille de la structure...), ceci afin de permettre de réaliser des vrais parcours de formation à forte plus-value pour l'ensemble des salariés en CDDi.

Focus : Grand Plan d'Investissement et rapport de Jean Pisani-Ferry

M. le Premier Ministre Edouard Philippe a reçu le rapport de M. Jean Pisani-Ferry et présenté le Grand Plan d'Investissement ce lundi 25 septembre.

Le rapport de M. Pisani-Ferry rappelle les objectifs de la réforme de la formation professionnelle, notamment pour « développer l'accès à la formation pour les personnes les plus fragiles sur le marché du travail, notamment les jeunes peu qualifiés, les jeunes en difficultés, et les personnes à la recherche d'emploi. ».

Or, nous constatons que le Grand Plan d'Investissement ne fait pas mention de l'Insertion par l'Activité Economique comme réponse pour la formation des moins qualifié. Nous alertons sur le besoin de prendre en compte les spécificités des salariés polyvalents de nos entreprises dans la réforme de la formation professionnelle à venir. L'insertion par l'activité économique ne doit pas être, à nouveau, le parent pauvre d'une nouvelle grande réforme de la formation professionnelle comme ce fut le cas avec la réforme de 2014.

Comment cet accès pourrait-il être développé, dans le respect du droit européen des marchés publics ?

La question aujourd'hui ne se pose pas en ces termes car la démarche de CHANTIER école est de permettre l'accès à la formation des salariés en CDDi agréés par Pôle Emploi au même titre que les demandeurs d'emploi.

6. L'insertion dans l'emploi à la sortie des structures de l'IAE

Comment expliquez-vous ce résultat ? la réforme du mode de financement a-t-il permis de mobiliser les structures ?

Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la réforme de l'IAE sur l'insertion dans un autre emploi à la sortie d'une SIAE. De surcroît, les structures ont été impactées par la réforme de la formation professionnelle, qui a entraîné une diminution importante des moyens de financer les formations pour les salariés en parcours d'insertion. On note néanmoins une progression régulière de ces résultats qui doivent être corrélées à la situation économique des territoires concernés.

Comment pourrait-on encore faire mieux ?

L'une des pistes serait de faciliter l'accès aux financements de la formation, car l'amélioration de la qualification est un atout important. Il faut sortir de la logique de cloisonnement des publics et dispositifs sur des critères administratifs et privilégier une approche globale en fonction des besoins de chaque territoire.

7. Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)

Que pensez-vous de ce dispositif ?

Le DLA est un dispositif qui semble aujourd'hui relativement bien identifié et reconnu par la gouvernance des structures et leurs tutelles, et qui en outre l'utilise de plus en plus efficacement. Cependant, il ne dispose pas toujours de moyens suffisants.

8. Les relations entre les structures de l'IAE et les collectivités territoriales

Comment jugez-vous vos relations avec les conseils départementaux ? Avec les autres collectivités territoriales ?

Pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion, cette relation est très importante car les Conseils Départementaux interviennent financièrement à hauteur de 20 à 30 % des budgets en moyenne. Or, nous constatons suite à la réforme de l'IAE une tendance au désengagement financier et à une utilisation inadaptée du Fonds Social Européen (FSE). Cette évolution est problématique, car une très grande majorité de nos publics sont des allocataires ou bénéficiaires du RSA et donc relèvent du champ d'intervention de ces collectivités. Par ailleurs, les ACI sont parfois « otages » de conflits entre l'Etat et certains Conseils Départementaux.

Au niveau du réseau et de la branche, nous constatons également d'énormes disparités de conventionnement suivant les territoires, qui rendent parfois difficile l'intervention au niveau national pour favoriser les collaborations des acteurs du réseau avec les Conseils Départementaux.

En revanche, les relations avec les conseils régionaux sont moindres, ce que nous regrettons notamment sur les axes liés à la formation professionnelle ou concernant le développement économique. Elles mériteraient d'être approfondies.

De manière globale il est nécessaire d'assurer, sécuriser et développer le financement public (Europe, Etat, Collectivités) des missions d'encadrement social et professionnel, de formation et la compensation de la faible productivité des salariés en parcours, agréés par Pôle Emploi, pour un minimum de 70% du budget de l'action.

Il est également important de garantir une réelle et véritable liberté d'entreprendre des Entreprises Sociales Apprenantes en redéfinissant nationalement les conditions d'accès de ces entreprises à l'ensemble des marchés publics (favoriser l'allotissement) et privés.

Enfin la reconnaissance des Ateliers et Chantiers d'Insertion en qualité de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) nous apparait comme une piste intéressante de sécurisation des structures.

9. Autres observations

Avez-vous d'autres observations ou préconisations sur les structures d'IAE et leur financement que vous souhaiteriez évoquer avec le rapporteur ?

Gouvernance de l'Insertion par l'Activité Economique

Il est nécessaire de renforcer la gouvernance nationale et territoriale de l'IAE pour permettre un développement cohérent et une plus grande efficacité. Le secteur est porteur d'esprit d'innovation et il faut mettre en place les conditions permettant d'expérimenter des approches décloisonnées.

Mesurer l'impact économique des ACI sur les territoires

Le réseau s'interroge sur la meilleure manière de mesurer l'impact économique de ses structures adhérentes sur leur territoire en tant qu'acteur économique. Au-delà du rôle

indispensable pour favoriser la cohésion sociale sur les territoires, les ACI sont créateurs de richesses et d'emplois non délocalisables.

Fort de ce constat, le réseau a décidé d'en mesurer le poids de manière objective et ainsi donner un moyen supplémentaire aux structures de valoriser leur action.

La première phase de la démarche a mobilisé 11 structures adhérentes d'origines géographiques différentes et avec des tailles et supports d'activités variables. Celle-ci consistait à établir le modèle de mesure et à le tester. Une deuxième phase a ainsi été validée consistant à déployer cette mesure auprès d'un échantillon de 300 structures environ et afin de pouvoir disposer de résultats consolidés. Celle-ci sera accompagnée d'une transmission de compétences au profit du réseau afin d'en faire une démarche récurrente de valorisation des actions.

Sur cette première phase, les résultats démontrent pour les 11 structures que la valeur apportée "à minima" par les ACI aux territoires correspond à 4,9 fois l'investissement public net.

Cette note est accompagnée des documents suivants :

- 📄 Plaquette de présentation du réseau comprenant la charte de CHANTIER école ;
- 📄 Plaidoyer de CHANTIER école ;
- 📄 Plaquette de présentation du CQP salarié polyvalent ;
- 📄 Plaquette de présentation du CQP Encadrant pédagogique en situation de production ;
- 📄 Plaquette Démarche pédagogique ;
- 📄 Plaquette Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail ;
- 📄 Plaquette de présentation de SIL'ESA ;
- 📄 Plaquette de présentation d'OF'ESA ;
- 📄 Lettre des Acteurs 77 ;
- 📄 Communiqué Contrats Aidés ;
- 📄 Communiqué Mission BORELLO ;
- 📄 Plaidoyer Inter-réseaux de l'IAE sur la formation.

Contact :

Alexandre WOLFF
Délégué national adjoint

a.wolff@chantierecole.org

01 48 07 52 10 / 06 82 70 16 53

Audition de

CHANTIER
ecole
RÉSEAU NATIONAL
Les entreprises
sociales APPRENANTES

Projet de loi de finances 2018

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

